

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2011**

Séance : 06 / 2011

Conseillers présents : 11, Messieurs DESSE Jean-Michel, MALY Eric, WALLE Michel, ASSELINEAU Franck, COLAERT Philippe, CRANKSHAW Freddy, DELAYEN Frédéric
Mesdames GALLANT Stéphanie, GEORGE Marie Henriette, PAGES Evelyne, et TURPAIN Rose Marie.

Excusés : 2 Madame MOREL Dorothee, et Monsieur DE JONCKHEERE Alain

Absent : 1 Monsieur THOUILLEZ Patrice

Madame MOREL Dorothee ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean Michel
Monsieur DE JONCKHEERE Alain ayant donné pouvoir à Monsieur COLAERT Philippe

L'ordre du jour étant le suivant :

06 / 2011 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

06 / 2011 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

06 / 2011 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

06 / 2011 / 04- * - Indemnité du conseil pour le trésorier

06 / 2011 / 05- * - Décisions modificatives du budget

06 / 2011 / 06- * - Instruction des permis de démolir par la DDTM

06 / 2011 / 07- * - Ferme de Monsieur SENECHAL

06 / 2011 / 08- * - Remboursement centre aéré de la Toussaint

06 / 2011 / 09- * - Remboursement location salle

06 / 2011 / 10- * - Tarif centre aéré pour les extérieurs

06 / 2011 / 11- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

06 / 2011 / 12- * - Questions diverses

Réponse demande de subvention pour grosses réparations Département

Taxe locale sur l'électricité

Convention de financement pour la chapelle SAINT LIEVIN

06 / 2011 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Mademoiselle PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance, à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

06 / 2011 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Aucune remarque n'ayant été apportée au compte-rendu de la dernière réunion du 19 septembre 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

06 / 2011 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique la signature des contrats du centre aéré de la Toussaint concernant Mademoiselle BOULINGUEZ Hélène et Madame BILLET Florence, animatrices avec BAFA, puis l'achat de matériels (tables et chaises pour l'Espace-avenir) aux établissements MEFRAN Collectivités pour un montant de 12 393 € 55 TTC et également l'achat d'une imprimante pour la bibliothèque pour un montant de 162 € 60 TTC. La convention avec la Fondation du Patrimoine concernant le versement de la subvention de la souscription volontaire pour la Chapelle Saint Liévin a aussi été signée.

06 / 2011 / 04- * - Indemnité du conseil pour le trésorier

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le conseil municipal,

Vu l'article de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame SUTRIALE Liliane, Comptable public.

Après délibération, 11 pour, 1 abstention et 1 contre.

06 / 2011 / 05- * - Décisions modificatives du budget

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur WALLE, Adjoint responsable des finances qui signale qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour équilibrer les comptes et propose les opérations suivantes :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6042			ACHATS PRESTAT. SERVIC. (AUTRES QUE TERRAINS)	-4000.00
011	60611			EAU ET ASSAINISSEMENT	-12.00
011	60622			CARBURANTS	500.00
011	60628			AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-200.00
011	60632			FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-5000.00
011	608			FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS	800.00
011	61523			ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX	1000.00
011	6236			CATALOGUES ET IMPRIMES	2000.00
011	63512			TAXES FONCIERES	12.00
012	6413			PERSONNEL NON TITULAIRE	6000.00
012	6475			MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	-1100.00
20	205	9910		ACHAT DE MATERIEL	2060.00
21	2158	9910		ACHAT DE MATERIEL	10000.00
23	2315	9907		TRAVAUX RUE DE LOISNE	14000.00
65	6554			CONTRIB. AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	-550.00
65	6574			SUBV.FONCT. - VOYAGE	550.00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26060.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
73	7322			REVERSEMENT ARTOIS COMM	9999.00
73	7334			DROITS D'OCCUPATION DU SOL, DU SOUS-SOL	14000.00
77	7788			PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1000.00
013	6459			REMBOURS. SUR CHARGES DE SECU. SOC. ET PREV.	1061.00
021	021	999		VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26060.00

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces nouvelles propositions.

06 / 2011 / 06- * - Instruction des permis de démolir par la DDTM

Le conseil municipal

Vu les dispositions de Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-27 et R 421-29

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir

DECIDE

Article 1^{er} : les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent précédés d'un permis de démolir qui sera instruit par la DDTM de BETHUNE.

Article 2 : sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'urbanisme

Article 3 : les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2007

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2011 / 07- * - Ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de l'estimation financière de Monsieur BARRIOL architecte du patrimoine concernant les travaux de réhabilitation de la ferme de Monsieur SENECHAL. Le cout total est de 570 416 HT, soit un total TTC de 682 218 € 00. Monsieur BARRIOL a décomposé les travaux comme suit :

Phase I Commun de 282 810 € HT

Phase II Habitation et les deux ailes 117 370 € HT

Phase III Menuiseries extérieures et divers 109 120 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du FARDA et de la Fondation de patrimoine pour un montant de travaux de 115 € 000 HT et de demander à Monsieur BARRIOL une estimation financière du même montant reprenant des travaux de toiture à réaliser en priorité.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Président établisse ces 2 dossiers.

06 / 2011 / 08- * - Remboursement centre aéré de la Toussaint

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal que Mademoiselle DELBARRE Mathilde a été absente durant 3 jours au centre aéré de la Toussaint et propose aux membres du conseil municipal de rembourser ces 3 jours d'absences. Le coût du séjour complet étant de 42 € 00 pour un enfant de VIEILLE CHAPELLE pour une durée de 5 jours. Le remboursement proposé est donc de 25 € 20.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2011 / 09- * - Remboursement location salle

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame CLIQUENNOIS Christelle, qui avait loué le foyer communal pour le week-end du 17 décembre 2011. Ayant peu d'invité, elle préfère faire cette réception chez elle et demande le remboursement des arrhes versés, soit la somme de 95 € 00. Monsieur le Président propose de lui rembourser la somme de 75 € 00 car Madame CLIQUENNOIS Christelle fait aussi un don pour le CCAS (30 €) pour une location de tables et de chaises.

Après délibération les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2011 / 10- * - Tarif centre aéré pour les extérieurs

Monsieur le Président explique que depuis plusieurs années, des tarifs à la carte étaient appliqués pour les centres aérés aux enfants extérieurs à la commune de Vieille Chapelle, ce qui n'était pas très normal, notamment pour les enfants extérieurs à Vieille Chapelle dont les grands parents habitent le village. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'appliquer le tarif des extérieurs pour les enfants n'étant pas domiciliés dans la commune et ne fréquentant pas l'école du village, même si les grands parents habitent VIEILLE CHAPELLE.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur ce principe.

06 / 2011 / 11- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

06 / 2011 / 11.01 : LE SIADEBP

Monsieur CRANKSHAW indique aux membres du conseil municipal qu'une décision modificative a été prise au budget, qu'un technicien a été recruté et une discussion au sujet de l'alimentation en eau de la commune de BEUVRY. Le SIADEBP a aussi passé une convention avec la CALE pour l'achat de l'eau et qu'il y a eu 5992 € 10 de créances irrécouvrables. Un nouveau système de facturation sera effectué en 2012 et il est prévu qu'une semaine après le passage de l'agent qui relève les compteurs que la facturation arrive chez les abonnés pour un meilleur suivi et un meilleur contrôle.

06 / 2011 / 11.02 : LE SIPAL

Monsieur WALLE rapporte qu'il a surtout été question du plan de restauration de la LAWE amont et aval. Il a demandé, qu'étant donné les sommes allouées par VNF pour la remise en état et l'entretien de la LAWE aval dans le cadre de la rétrocession de la LAWE au SIPAL, que les cotisations des communes aval diminuent.

06 / 2011 / 11.03 : LE SIAAAH

Monsieur MALY explique que les bords de la Loïsne vont être réaménagés. Monsieur WALLE signale que des travaux d'entretien ont également été faits au niveau de la rue Guislain et, que d'autres sont prévus dans la rue de la Croix de l'angle du cimetière jusque chez M et Mme SEINGIER et dans la rue du Moulin jusque chez M et Mme WILLART Eric

06 / 2011 / 12- * - Questions diverses

06 / 2011 / 12.01- * - Réponse demande de subvention pour grosses réparations Département

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général qui indique que la demande de subvention pour les grosses réparations au niveau de la rue du Moulin n'a pas été retenue sur l'exercice 2011. Elle sera donc repropoée sur l'année 2012

06 / 2011 / 12.02- * - Taxe locale sur l'électricité

Monsieur le Président explique que pour les communes de moins de 2000 habitants, un taux unique de 8 % sera appliqué.

06 / 2011 / 12.03- * - Convention de financement pour la chapelle SAINT LIEVIN

Monsieur le Président donne lecture de la convention entre la commune de VIEILLE CHAPELLE et la Fondation du patrimoine concernant la souscription volontaire. Cette convention mentionne le versement de 1997 € 00 qui représente au moins 4.42 % d'une dépense hors taxes subventionnable de 39 944 €. Il propose aux membres du conseil Municipal de la signer.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2011 / 12.04- * - Signature de la convention avec le bureau VERITAS

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention avec le bureau VERITAS concernant la mission de coordination sécurité santé pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Avenir pour un montant TTC de 2720 € 90 décomposé en 2 phases, la première la phase de conception pour un montant HT de 350 € 00 et la seconde la phase de réalisation pour un montant HT de 1925 € 00.

Après délibération les membres du conseil adoptent à l'unanimité cette proposition et donne l'autorisation à Monsieur le Président de signer cette convention.

06 / 2011 / 12.05- * - Prime de fin d'année

Monsieur le Président signale que l'an dernier les agents communaux ont bénéficié d'une prime de 150 € 00 versée en décembre. Monsieur le Président propose, après discussion entre les élus, de passer cette prime à 200 € 00 pour chacun des agents.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

06 / 2011 / 12.06- * - La taxe d'aménagement

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la taxe locale d'équipement (TLE) dont le taux était de 1% est supprimée. Elle est maintenant remplacée par la taxe d'aménagement (TA) dont le taux doit être déterminé par délibération si celui-ci est supérieur à 1%. Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour laisser le taux de la taxe d'aménagement à 1%.

06 / 2011 / 12.07- * - Demande de subvention de l'ADMR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur FRUCHART Noël, Président de l'ADMR sollicitant la commune pour une subvention. Monsieur le Président propose de répondre comme à l'habitude que la commune de VIEILLE CHAPELLE prend à sa charge l'entretien des espaces verts par les agents communaux. Monsieur WALLE indique que l'entreprise LESTREM TP a travaillé pour la remise en état des ces espaces verts et que c'est la commune qui prendra en charge le coût des travaux. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour que la commune continue de prendre en charge l'entretien des espaces verts.

06 / 2011 / 12.08- * - Demande de subvention des « Démons du Modélisme »

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président des « Démons du Modélisme sollicitant une demande exceptionnelle de subvention pour l'achat d'un matériel de comptage de 1200 € au club de NOEUX LES MINES et de l'achat d'un logiciel adéquat pour un montant de 550 € avec une mise à jour annuelle de 75 euros. Par ailleurs il sollicite un terrain de 30 X 20 mètres proche de leur local. Après débats, Monsieur le Président propose de prendre en charge l'achat de la licence du logiciel pour un montant de 550 euros par la commune. Monsieur WALLE demande que dans la réponse faite à Monsieur BLONDEL, il soit indiqué que cette participation est exceptionnelle et que celle-ci correspond à l'entraide permanente de ces membres lors des différentes manifestations communales. Il sera également précisé qu'il serait judicieux que les Démons du Modélisme présentent leurs activités aux habitants de la commune dans le cadre d'une fête de leur club. Monsieur DELAYEN précise qu'une partie de la subvention communale pourrait financer la mise à jour du logiciel.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

06 / 2011 / 12.09- * - Taxe d'intercommunalité pour le foncier non bâti

Monsieur WALLE demande à Monsieur le Président s'il était informé des taxes instaurées par Artois Comm sur le foncier bâti et non bâti. Monsieur le Président lui répond que non mais qu'il va se renseigner. Monsieur WALLE souhaite que Monsieur le Président fasse un courrier à Monsieur le Président d'Artois Comm pour savoir comment ont été calculés les taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) et que la population en soit informé rapidement.

06 / 2011 / 12.10- * - Eclairage public

Monsieur WALLE signale qu'il serait nécessaire de mettre un point lumineux chez Monsieur et Madame LALOYAUX Rue des Clercs et également au niveau du centre équestre. Monsieur le Président signale qu'il a demandé à Monsieur GAQUERE, Maire de LA COUTURE si il était possible de récupérer quelques potences et lampadaires démontées sur la place de La Couture. Dans le cas d'une réponse favorable, celles-ci seront mis en place rapidement par une société agréée.

06 / 2011 / 12.11- * - Stop Rue de la Clinche

Monsieur MALY signale que depuis les travaux de voirie au niveau de la Rue de la Clinche les automobilistes roulent vite au niveau du virage de chez lui et débordent même sur le trottoir. Monsieur WALLE propose la mise en place de bordures. Monsieur le Président indique qu'il va prendre contact avec Messieurs FARDEL ou SANSON et Monsieur GAQUERE, Maire et Conseiller Général de LA COUTURE.

06 / 2011 / 12.12- * - Les différentes dates à retenir

Le gouter du CCAS a lieu le jeudi 8 décembre.

L'arbre de Noël le samedi 10 décembre.

Le passage du Père Noël dans les rues de la commune le samedi 24 décembre à partir de 13 H 30 jusque 17 H 00.

Les vœux de la commune le samedi 7 janvier 2012 à 17 H 00 au foyer communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 H 05